

# Registre D'accessibilité<sup>1</sup>

Mise à jour : Septembre 2023

## ACCESSIBILITÉ DES LOCAUX ET SERVICES

### eBIM FORMATION

Le bâtiment est accessible à tous :  oui  non

Les services proposés sont accessibles à tous :  oui  non **sous couvert :**

- Que l'information soit transmise suffisamment en amont aux équipes afin de permettre la mise en place des moyens de compensation ;
- Que les moyens de compensation n'appartenant pas au centre puissent effectivement être mis en place (interface de communication) ;
- Que la formation envisagée soit compatible avec le handicap.

## FORMATION DU PERSONNEL D'ACCUEIL AUX DIFFERENTES SITUATIONS DE HANDICAP

Le personnel :

- est sensibilisé.  
C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.
- est formé.  
C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.
- sera formé.

**CONTACT :** PLASSARD Arnaud - 0692 65 10 20

Il est possible de disposer d'un accompagnement lors de la formation.

## CONSULTATION DU REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITE

- à l'accueil
- sur le site internet

Prestataire d'action de  
Formation  
« Déclaration d'activité  
enregistrée sous le numéro  
04 97 31 52 497  
auprès du Préfet de Région  
de La Réunion »

DATA dock : id 0065423

La certification qualité a été délivrée  
au titre de la catégorie d'action  
suivante :

**ACTIONS DE FORMATION**

76A Rue Juliette Dodu  
97400 Saint-Denis

SIRET : 822 697 082 00029

**Formateur :**

[aplassar@ebim-ing.fr](mailto:aplassar@ebim-ing.fr)

**06 92 65 10 20**

**Secrétariat Formation :**

[nroyer@ebim-ing.fr](mailto:nroyer@ebim-ing.fr)

**06 92 79 63 87**

**02 62 83 83 94**

1 Les textes de références : Décret du 28 Mars 2017 relatif au registre public d'accessibilité et modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000034307896?r=1WL8LFUOQz>

Arrêté du 19 avril 2017 fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000034454237?r=Y3q3XSXQYf>